

COMPTE RENDU DE LA 1ERE REUNION DE LA COMMISSION LOGEMENT DU 20 MARS 2021

Etaients présents :

- Agnès GOLFIER
- Isabelle GRECQ
- Jean LARUE
- Sébastien DUMEZ

1. Projet de construction de logements intergénérationnels dans le prolongement du bâtiment existant de l'ancienne école en partenariat avec Ardèche Habitat :

Le projet sous sa forme initiale, confié à Ardèche Habitat, a dû être abandonné car le coût de réalisation s'avère trop onéreux par rapport aux seuils de rentabilité d'Ardèche Habitat compte tenu des contraintes architecturales imposées dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable en cours. La Commune reste ouverte à d'autres propositions....

2. Mise en gestion du parc locatif de la commune :

Nous étions initialement orientés par une mise en gestion complète du parc immobilier locatif de la commune. Deux agences immobilières ont été consultées : Ardèche Habitat et Immo de France.

Afin de minimiser l'impact sur le budget, la commune a finalement décidé de faire appel à une agence immobilière pour la rédaction du bail, de l'état des lieux, des diagnostics obligatoires et ce uniquement pour la location des logements qui deviendraient vacants

Plusieurs agences ont été consultées, nous sommes en attente de leurs propositions.

La Mairie s'occupera de la perception des loyers et des travaux d'entretiens courants.

Le CCAS restera partie prenante dans le choix des locataires.

La commission est favorable à la mise à ce mode de gestion.

3. Rénovation énergétique des logements communaux :

En partenariat avec le SDE07 (syndicat des énergies de l'Ardèche), suite à la mise en place de nombreuses aides financières pour la rénovation énergétiques des logements, une étude de faisabilité va être lancée pour une chaufferie bois. Le coût de cette étude d'environ 3000€ sera financé à 50% par Aura Renoct et 50% par la commune sauf si le projet est abandonné auquel cas c'est le SDE07 qui prendra en charge les 50% restant.

Le logement situé dans l'ancienne école ne peut pas être intégré dans le projet de chaudière à bois car situé trop loin de l'emplacement potentiel de la nouvelle chaudière. (Qui pourrait être installée dans le prieuré) Tous les autres logements sont eux concernés par ce projet ainsi que la Mairie et potentiellement l'église. Le logement de l'ancienne école reste pris en compte concernant le projet de rénovation énergétique.

La commission est favorable à cette étude. Il faudra également que l'isolation actuelle des bâtiments soit prise en compte.

4. Optimisation de la zone d'activité de la Coustette :

Projet en attente : L'estimation présentée par l'architecte est d'environ 300000 euros ce qui dépasse les capacités du budget communal. D'autres options devront être étudiées.

Atelier de menuiserie : Fissures et infiltrations d'eau nécessitent la réfection ou consolidation du mur et de la couverture de la petite annexe de la menuiserie. Travaux à prévoir dans les meilleurs délais.

La commission logement.
Isabelle GRECQ Jean LARUE
Sebastien DUMEZ Agnes GOLFIER